

À l'ouverture de la séance du 06 mars 2023, 25 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 17 membres présents et 8 membres représentés).

Enseignement et conventions

1. Modification de l'offre de formation de l'ESTHUA

La modification de l'offre de formation de l'ESTHUA est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2. Modification des MCC

2.1 ESTHUA – Licence Professionnelle « Guide conférencier »

Les modifications de la licence professionnelle « Guide conférencier » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.2 IAE – Master 1 « Management et commerce international »

Les modifications du master 1 « Management et commerce international » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.3 Faculté LLSH – Licence « Tourisme », parcours « Canton »

Les modifications de la licence « Tourisme », parcours « Canton » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.4 Faculté de Santé – UEO « Appui et soutien aux étudiants »

Les modifications de l'UEO « Appui et soutien aux étudiants » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Conventions

3.1 Convention LLSH – Université de l'Ouest de Timisoara

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2 Contrats d'application Formasup

3.2.1 Contrat d'application Formasup – ESTHUA

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2.2 Contrat d'application Formasup – IAE Angers

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2.3 Contrat d'application Formasup – IUT Angers Cholet

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2.4 Contrat d'application Formasup – Faculté DEG

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2.5 Contrat d'application Formasup – Faculté LLSH

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.2.6 Contrat d'application Formasup – Faculté des Sciences

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 08 mars 2023